RETRAITE COMPLEMENTAIRE
agirc-arrco

KLESIA
Assureur d'intérêt général

Pour déposer votre demande d'aide financière, complétez le formulaire disponible en scannant le QR Code ci-contre ou rendez-vous ***du 15 juillet au 15 novembre 2024*** *sur le site suivant : https://www.klesia.fr/aide-exceptionnelle*

PAPIER

2-AFI.170/24 - PHOTO : PHOTONONSTOP

VOUS ÉLEVEZ SEUL(E) UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière à condition de :

- Cotiser à une institution de retraite complémentaire de KLESIA (KLESIA AGIRC-ARRCO ou CARCEPT)
- Bénéficier cumulativement des prestations familiales suivantes :
  _Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé ou orientation spécifique de la MDPH
  _Allocation de Soutien Familial (ASF) ou Allocation de Soutien Familial Recouvrable ou Case T cochée sur l'Avis d'Imposition
- Disposer d'un quotient familial inférieur ou égal à 3000 € / mois

Pour solliciter cette aide, déposez les documents demandés en ligne via le lien dans l'encart ci-dessus.